



Le 17 janvier 2022

Après concertation des deux collèges, la commission paritaire a décidé le 17 janvier 2022, de porter la valeur du point Civam à 7,27 euros, de façon rétroactive à compter du 01/01/2022.

Fait à Paris le 17 janvier 2022,

Pour le collège  
employeurs-euses,  
Maryse Degardin

Pour le collège salarié-es,  
Oriane Mertz